



# PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

---

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
ARTICLE 306

AOÛT 2005

**astral**

# ARTICLE 306 | DÉFINITION

---

**NUL NE PEUT INSTALLER UNE  
AFFICHE QUI EST SUSCEPTIBLE DE  
CRÉER DE LA CONFUSION À UNE  
SIGNALISATION INSTALLÉE SUR UN  
CHEMIN PUBLIC.**

---

**Confusion** : agencement de formes, de couleurs et de pictogrammes et symboles relatifs ou similaires (pictogramme d'une autoroute américaine : exemple page 4) à la signalisation routière.

# ARTICLE 306 | DÉFINITION

## IL FAUT PORTER ATTENTION...

### 1. AU CONTENU GLOBAL DU MESSAGE

### 2. À L'EMPLACEMENT DE L'AFFICHE

### 3. AU SENS DONNÉ AU MESSAGE

- Reproduction intégrale d'un panneau, mais avec des contenus différents.
- Utilisation d'un panneau normalisé dans un contexte contraire à son utilisation habituelle.
- Mauvaise utilisation d'un panneau normalisé.



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

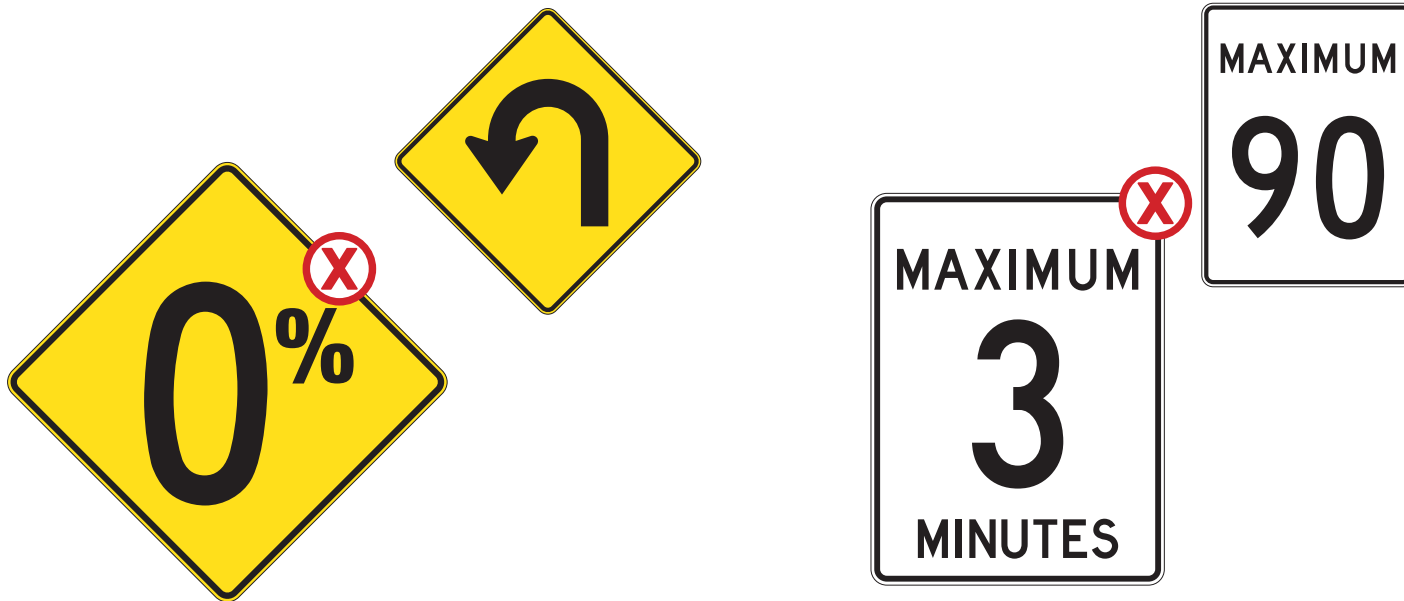
REPRODUCTION INTÉGRALE D'UN PANNEAU



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

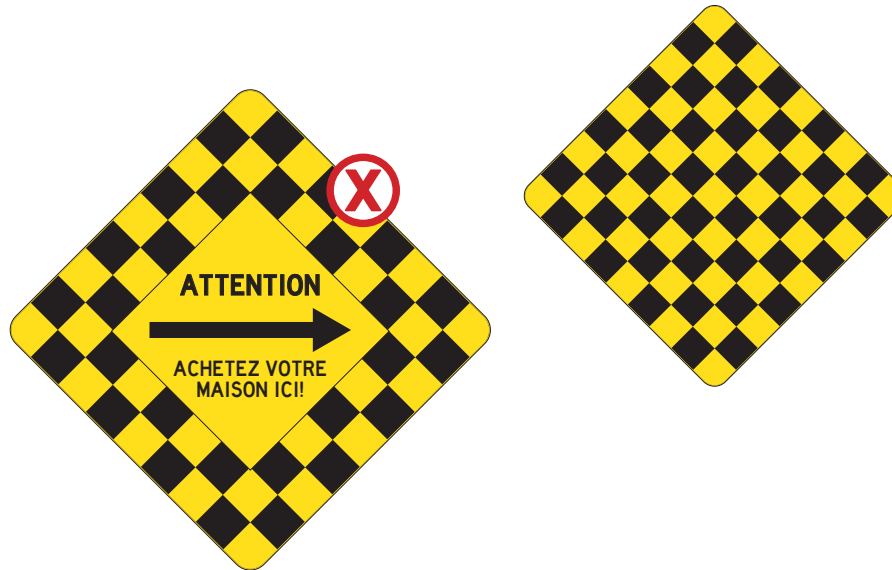
REPRODUCTION INTÉGRALE D'UN PANNEAU



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

REPRODUCTION INTÉGRALE D'UN PANNEAU



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

REPRODUCTION INTÉGRALE D'UN PANNEAU



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

REPRODUCTION INTÉGRALE D'UN PANNEAU



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

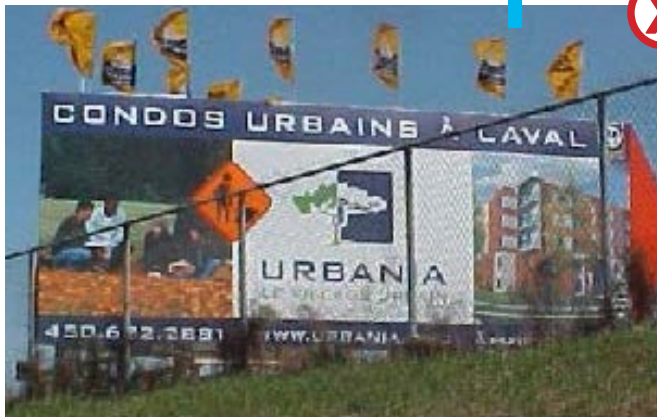
REPRODUCTION INTÉGRALE D'UN PANNEAU



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

UTILISATION  
CONTRAIRE  
À SON CONTEXTE  
HABITUELLE



REPRODUCTION  
INTÉGRALE D'UN  
PANNEAU AVEC UN  
CONTENU DIFFÉRENT



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

EXEMPLE D'UNE MAUVAISE UTILISATION D'UN PANNEAU NORMALISÉ

- Agencement de la signalisation de services et de la signalisation touristique ne respectant pas les normes de la signalisation.
- Ces installations pourraient bénéficier de la signalisation officielle en emprise.



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

EXEMPLE D'UNE MAUVAISE UTILISATION D'UN PANNEAU NORMALISÉ

1.  Café des rumeurs 7
2.  Marina Gallichan 7
3.  Marina Paquette 7
4.  Collection Joseph-Bérubé 7

- Usage de pictogramme qui n'existe pas **(1-3-4)**
- Création d'une catégorie inexistante pour la signalisation d'équipement touristique **(4)**
- Association d'un pictogramme avec une mauvaise description **(2)**
- Utilisation de la mauvaise couleur pour un équipement **(2)**



A



B



C

### PICTOGRAMMES AUTORISÉS

A) Rampe de mise à l'eau

B) Marina

C) Restauration

# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

EXEMPLE D'UNE MAUVAISE UTILISATION D'UN PANNEAU NORMALISÉ

Combinaison d'une publicité avec une signalisation de destination.



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

EXEMPLE D'UNE MAUVAISE UTILISATION D'UN PANNEAU NORMALISÉ

Panneau indiquant des destinations qui n'existent plus. Il s'agit maintenant de la ville de Saguenay.



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

EXEMPLE D'UNE MAUVAISE UTILISATION D'UN PANNEAU NORMALISÉ

Panneau indiquant des équipements touristiques (hôtels) et un équipement non reconnu par la signalisation touristique (centre commercial) situé dans une zone d'exclusion.



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

EXEMPLE D'UNE MAUVAISE UTILISATION D'UN PANNEAU NORMALISÉ

Panneau copiant la signalisation de destination et situé à proximité d'une autre signalisation de destination.



# ARTICLE 306 | LES INTERDICTIONS

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

### PUBLICITÉS POUVANT ÊTRE TOLÉRÉES

Utilisation de la couleur bleu, du logo de sortie et de certains pictogrammes reliés à la signalisation.

L'agencement de ces éléments ne porte pas à confusion. Cette publicité aurait avantage à utiliser les bons pictogramme lorsque existants



# ARTICLE 306 | PUBLICITÉS AUTORISÉES

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

### PUBLICITÉS AUTORISÉES

#### LES PICTOGRAMMES ANNONÇANT UNE SORTIE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS.

##### Conditions

- Utilisation intégrale du pictogramme sans aucune altération
- Le panneau réclame doit être situé sur l'autoroute liée à cette sortie
- Aucune flèche ne peut être utilisée.



# ARTICLE 306 | PUBLICITÉS AUTORISÉES

## PUBLICITÉS PORTANT À CONFUSION AVEC LA SIGNALISATION

### PUBLICITÉS AUTORISÉES

Utilisation adéquate des pictogrammes.

